

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt , le dix sept juillet à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 53
DATE DE LA CONVOCATION	10/07/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	24/07/2020

OBJET :

Modalités de désignation des représentants du Conseil Communautaire dans les commissions communautaires et au sein des organismes extérieurs - Nominations non soumises au scrutin secret

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian CADO , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Thierry PLETAN , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , Mme Sylvie LABBÉ , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Isabelle DAVID , M. Thierry RESLINGER , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVIER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Benjamin CORTESE procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, M. Jérôme MAZET procuration à M. Claude BOUTRON, Mme Charlotte KUENTZ procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Isabelle DAVID

Absent(s) :

M. Jean-Pierre TILLY, Mme Laurence ALLIX

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Serge AYACHE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

A la suite des élections municipales et communautaires du 15 mars 2020, des représentants du Conseil Communautaire dans les commissions communautaires et au sein des organismes extérieurs doivent être désignés.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales rendues applicables par l'article L 5211-1 du code suscitée aux Etablissements publics de coopération intercommunale, il est voté au scrutin secret soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame, soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination.

Le principe applicable pour les nominations est donc le vote à bulletins secrets.

Toutefois, la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a ouvert la possibilité de ne pas recourir au scrutin secret lorsque le Conseil Communautaire le décide à l'unanimité, sauf dans le cas où une disposition législative ou réglementaire prévoit expressément ce mode de scrutin.

Par exception et conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il peut donc être procédé au vote à main levée pour les nominations dans les commissions communautaires et les organismes extérieurs suivants, sous réserve de l'unanimité des conseillers communautaires :

- Commissions communautaires,
- Centre Hospitalier Intercommunal des Alpes du Sud,
- Collège "Marie Marvingt" de Tallard,
- Syndicat Mixte pour l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT),
- Pays Gapençais - Comité de suivi,
- Comité de programmation du GAL LEADER Pays Gapençais,
- Comité National d'Action Sociale (CNAS),
- Office de Tourisme Intercommunal Gap Tallard Vallées,
- Agence Départementale de Développement de l'Economie et du Tourisme (ADDET05),
- Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),
- Commission consultative Intercommunale des services publics locaux (CCISPL),
- Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (CCAPEX),
- Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance,
- Régie de Micropolis,
- Association Initiative Sud Hautes-Alpes,
- GAAAP,
- Syndicat Intercommunal d'Exploitation de la Nappe alluviale du Drac (SIENAD),
- Délégation de service de l'eau potable - Comité de suivi,
- Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART)
- Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD)
- Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE)

Décision :

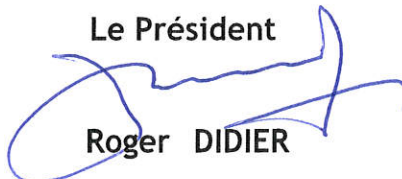
Conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales rendues applicables par l'article L 5211-1 à la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance, il est demandé :

Article unique : de bien vouloir procéder au vote à main levée pour les nominations dans les commissions communautaires et les organismes extérieurs ci-dessus mentionnés.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 57

Le Président



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 30 JUIL. 2020

Affiché ou publié le : 30 JUIL. 2020